

La victoire américaine

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 103

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255916>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ÉTRANGER... » 6.50
 Le Numéro..... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

	12 insert.	24 insert
La case,	Fr. 25.—	45.—
1 case 1/2,	» 35.—	60.—
2 cases,	» 45.—	80.—

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : VIII^{me} Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. — Hail, Hail, Columbia! : E. GD. — La victoire américaine : J. GUEY-BAUD. — Bibliographie féministe de langue française (suite et fin). — La législation sociale suisse et les femmes : André DE MADAY. — La question des mœurs et la réglementation (d'après l'enquête de M. Abram Flexner) : E. GD. — A travers les Sociétés féminines.

VIII^{me} CONGRÈS DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE pour le Suffrage des Femmes

Nous rappelons à nos lecteurs et lectrices que le rapport du Congrès de Genève, contenant entre autres les adresses des déléguées au Congrès et des membres du Comité Exécutif, les rapports sur la situation féministe actuelle dans chacun des pays affiliés à l'Alliance, un bref résumé des séances du Congrès, le rapport du Bureau Central de 1913 à 1920, etc., va paraître prochainement. Le prix en a été fixé à 4 fr. 50, port compris. Nous prions instamment toutes les personnes qui désirent le recevoir, et ne se sont pas encore inscrites, de bien vouloir le faire au plus vite, auprès de la présidente de l'Association suisse pour le Suffrage, M^{lle} Emilie Gourd, Pregny-Genève.

Hail, Hail, Columbia!

La grande nouvelle courait, mais n'était pas encore définitivement confirmée au moment où se mettait sous presse notre dernier numéro : celle de la victoire américaine. Depuis lors, un télégramme catégorique est arrivé de Washington en date du 27 août. La Législature de l'Etat de Tennessee ayant elle, trentesième, ratifié l'amendement à la Constitution fédérale qui y introduit le vote des femmes, le chiffre nécessaire des trois quarts des Législatures des Etats-Unis était atteint. Washington n'a pu qu'enregistrer. Les femmes des Etats-Unis sont définitivement affranchies.

L'événement a une portée si considérable que nous lui consacrons ci-après, par la plume d'une de nos collaboratrices, un article spécial et détaillé. Mais nous tenions essentiellement que le *Mouvement Féministe* saluât en première page la victoire suffragiste la mieux méritée de toutes, avec la victoire anglaise, par trois quarts de siècle d'un travail acharné, patient, courageux, constamment battu en brèche, et auquel se consacrèrent entièrement les plus fortes personnalités de femmes dont notre cause puisse s'enorgueillir. Qu'il la saluât aussi avec une reconnaissance profonde et une sympathie toute particulière, car s'il est deux nations dont l'organisation politique à peu près analogue rende plus difficile le triomphe du suffrage, ce sont bien les Etats-Unis et la Suisse.

C'est maintenant à nous que la voie est ouverte.

E. GD.

La victoire américaine

Il est frappant qu'en cette année 1920, où nous célébrons le centenaire de Susan-B. Anthony, nous voyions en même temps triompher aux États-Unis cette cause du suffrage des femmes pour laquelle elle a donné sans hésiter toute sa longue carrière. Si bien que c'est avec une certaine mélancolie que l'on songe, devant les plis du drapeau de la victoire, à toutes celles qui ont tant travaillé, tant peiné, tant souffert même, pour l'idée de l'émancipation politique de la femme dans leur pays, et qui ne sont plus là pour en saluer l'avènement...

C'est que la lutte a commencé, voici longtemps, outre-Atlantique. Ce fut en effet en juillet 1848 que se réunit le premier et fameux Congrès de Seneca Falls (on a raconté ici même comment il avait été motivé par l'attitude des participants masculins au Congrès antiesclavagiste de Londres en 1840) où fut votée une Déclaration d'indépendance inspirée de celle de 1776, réclamant nettement l'égalité — l'égalité politique entre autres formes — entre hommes et femmes. Mais ce premier assaut donné par le féminisme organisé aux préjugés et aux égoïsmes avait été précédé de nombreuses tentatives isolées de francs-tireurs, dont les noms doivent être rappelés aujourd'hui, aussi bien que ceux d'Elizabeth Cady Stanton et de Lucretia Mott, les initiatrices du Congrès de Seneca Falls. C'est Abigail Adams, femme du successeur immédiat de Washington à la présidence des Etats-Unis, demandant pour les femmes voix et représentation dans le nouveau gouvernement; c'est Hannah Lee, protestant en 1778 contre les impôts exigés des femmes pourtant sans voix au Parlement, ce qui contribua à faire rendre pendant quelques années seulement (jusqu'en 1807 sauf erreur) aux femmes de New-Jersey les droits électoraux qu'elles exerçaient avant la guerre d'Indépendance; c'est Frances Wright dont la tournée de conférences à travers les Etats-Unis en 1820 sur l'assujettissement des femmes et la dégradation morale qui en résultait pour elles, souleva des tempêtes; plus tard, ce furent les sœurs Grimke, Sarah et Angeline, filles d'un riche planteur de Charleston, qui affranchirent leurs esclaves, et commencèrent par leurs paroles et leurs écrits la campagne abolitionniste, ne manquant jamais de relever comment ce n'étaient pas les noirs seuls qui étaient tenus en sujétion et en infériorité par les coutumes et par les lois. A mesure que se rapproche la



date historique de 1848, les manifestations vont augmentant en nombre et en importance : publications, sermons, conférences. Les noms du Rév. Samuel May, d'Ernestine Rose, de Clara Howards Nicholls, d'Antoinette Brown, sortent de l'ombre. Lucrecia Mott prononce sa première conférence à Philadelphie sur les droits de la femme, en même temps à peu près que Susan Anthony prend conscience à un congrès de tempérance de la manière dont les femmes sont tenues impitoyablement à l'écart de la chose publique, et que Lucy Stone, graduée de l'Université d'Oberlin, fait son premier discours féministe dans l'église de son frère à Brookfield (Massachusetts).¹

Après le Congrès de Seneca Falls, le mouvement suffragiste se confondit avec le mouvement esclavagiste. Ou plus exactement, tout en poursuivant leur campagne en vue de l'émancipation de la femme par la convocation de congrès annuels, par des pétitions aux Chambres des différents Etats, par une propagande incessante, les chefs du féminisme américain prirent une part très active à la campagne pour l'abolition de l'esclavage, parlant, écrivant, recueillant de l'argent, exposant même leur vie en sa faveur, aussi bien que les hommes leurs collègues. Cela parce qu'elles voyaient toutes, ces femmes de cœur et de conscience, une seule et même cause à soutenir, une seule et même iniquité à combattre : la domination d'un sexe et d'une race sur un autre sexe et une autre race, au mépris de tout principe chrétien, en flagrante contradiction avec toute idée de justice. Et elles ne doutèrent pas un instant, quand la guerre civile mit fin à leur activité de propagandistes, puis quand cette guerre elle-même se termina par l'abolition de l'esclavage dans tous les Etats-Unis, que du même coup seraient affranchis les femmes et les nègres, et que l'amendement à la Constitution fédérale, qui, en reconnaissant aux nègres le droit de vote, faisait d'eux des citoyens libres de l'Amérique, serait étendu en même temps aux femmes.

Ce fut là leur amère déception. Et pourtant leurs compagnons de lutte, ceux aux côtés desquels elles avaient tant de fois bravé la foule hurlante dans les réunions antiesclavagistes, les Lloyd Garrison, les Wendells Philipps, les Gerrith Smith, les Pillsbury Parker, étaient des féministes convaincus. Mais c'étaient aussi des opportunistes. Ils eurent peur qu'à trop charger le bateau, on risquât de le faire couler. Ils affirmèrent qu'il valait mieux procéder par étapes, affranchir les nègres d'abord, même les ignorants et les illettrés, puis plus tard, quand le moment favorable serait venu, les femmes vaillantes, les oratrices de marque, qui avaient contribué autant qu'eux à émanciper les noirs. C'est l'heure tragique connue sous le nom de *l'heure du nègre* dans l'histoire du féminisme américain.

Et alors se posa dans toute son ampleur le problème tactique que les Suisses et les Américaines ont, seules de toutes les suffragistes, à résoudre : voie fédérale, ou voie particulariste de chaque Etat ou canton ? Travailler à obtenir le suffrage pour l'ensemble du pays, ce qui, en certaines périodes, peut paraître un but à peu près inaccessible ? ou s'efforcer beaucoup plus lentement, mais plus sûrement peut-être aussi, de gagner l'un après l'autre tous les Etats au vote des femmes, en doublant le cap redouté des votations populaires ?

¹ Pour plus de détails sur ces trois femmes, les vraies initiatrices, avec Elizabeth Cady Stanton, du mouvement suffragiste américain, voir : sur Lucy Stone, le *Mouvement Féministe* des 10 octobre et 10 novembre 1915 ; sur Susan Anthony : *Une vie et un exemple*, une brochure par Emilie Gourd. Le *Mouvement Féministe* publiera prochainement des détails sur la vie et l'œuvre de Lucretia Mott.

C'est à une combinaison de ces deux systèmes, qui présentent chacun des avantages et des inconvénients, que les Américaines doivent leur victoire des derniers jours d'août 1920. Elles ont fort bien compris que le suffrage, chose neuve et inquiétante pour tant d'esprits, avait plus de chances d'être accepté d'abord par des Etats de dimensions plus restreintes que par le pays dans tout son ensemble, mais que viendrait forcément un moment où des expériences favorables ayant été faites par un nombre respectable d'Etats déjà, la voie fédérale, plus rapide, pourrait de nouveau être suivie. Cela sans rien enlever au courage indomptable, à la foi intransigeante de celles qui, en 1869, se voyant barré le chemin d'un amendement fédéral, s'attelèrent avec une vaillance d'apôtre à la tâche de gagner chaque Etat l'un après l'autre.

Ce que fut cette croisade, il faut le lire dans l'histoire de la vie de Susan Anthony, de Rev. Anna Shaw, sa fidèle disciple, et de tant d'autres, pour savoir les difficultés matérielles et morales à surmonter, les fatigues, les épuisements à vaincre, les épisodes parfois dramatiques de ces campagnes, le labeur incessant et minutieux de cette propagande de quarante années, qui portait, non pas seulement comme en Angleterre, sur un Parlement, mais sur 48 Parlements, plus encore sur 20 millions d'électeurs, souvent ignorants et illettrés. Et les résultats correspondaient avec une lenteur si peu encourageante à un tel effort ! En 1869 déjà, il est vrai, l'Etat du Wyoming, qui n'était encore qu'un « territoire » dans les Montagnes Rocheuses reconnaissait, le premier de tous, le droit de vote aux femmes ; puis, après un très long intervalle, venaient le Colorado (1893), l'Idaho et l'Utah (1896). Ensuite, grand arrêt. Puis, à partir de 1910, coup sur coup et assez rapidement, le Washington (1910), la Californie (1911) — et ce fut considéré comme la première grande victoire parce qu'il ne s'agissait plus là de régions solitaires, montagneuses et neuves à la civilisation, mais d'un pays actif, prospère, et comptant en tout cas une grande ville de première importance —, l'Arizona (1912), l'Orégon (1912), le Kansas (1912), l'Alaska (1913), le Montana (1914) et le Nevada (1914). Comme ailleurs, la guerre allait activer ce grand essor, les femmes américaines ayant su admirablement mener de front avec leur activité suffragiste les tâches qu'on attendait d'elles et qui allaient prouver leurs capacités à travailler pour la chose publique. Ce furent, dès 1917, le Dakota du Nord, l'Ohio, l'Indiana, l'Arkansas, le Rhode-Island, le Michigan et le Nebraska ; en 1918, le Texas et surtout New-York. Le vote des femmes prenait pied maintenant sur la côte de l'Est, bien plus peuplée, bien plus influencée par les traditions et les préjugés que les régions de l'Ouest, dans les premières grandes villes du monde, dans les Etats qui donnent l'exemple... Et quatre millions de femmes avaient participé aux élections présidentielles de 1916 ; le président Wilson, à l'apogée de sa carrière, ne craignait pas de se compromettre ouvertement en faveur du suffrage féminin ; les partis politiques inscrivaient cette revendication à leur programme ; et en 1916, une femme, Miss Rankin, de l'Etat de Montana, avait forcé les portes du Congrès américain. On pouvait mesurer le chemin parcouru. Si bien que Mrs. Chapman Catt, qui préside depuis la retraite de Susan Anthony avec une interruption de quelques années durant lesquelles Rev. Shaw occupa ce poste, l'Association américaine pour le Suffrage féminin, estima avec son sens politique si admirablement averti, sa compréhension nette des besoins de l'heure présente, que le moment était venu de changer de tactique, et que l'on pouvait se tourner de nouveau du côté d'un amendement à la Constitution fédérale.

A parler exactement, cette méthode n'avait jamais été tout à fait abandonnée, et Susan Anthony elle-même avait fait de nombreuses tentatives dans ce sens, dont la plus célèbre est sa participation aux élections de 1872 qui lui valut un procès retentissant. Mais maintenant, tout était changé. Les Commissions du Congrès se prononçaient en faveur de l'amendement à la Constitution fédérale dont elles avaient été nanties et appelé *amendement Susan Anthony*, non pas seulement par un sentiment de piété reconnaissante, mais aussi et tout simplement parce que c'était exactement ce fameux XVI^e amendement : *Le droit de citoyenneté aux Etats-Unis ne peut être refusé ni retiré pour des raisons de race, de couleur, d'ancienne servitude ou de sexe* qu'avaient proposé en 1869 Miss Anthony et ses amies. Le 10 janvier 1918, la Chambre des Représentants votait cet amendement à une forte majorité, mais le Sénat, beaucoup plus réactionnaire, et aussi influencé par ses membres des Etats du Sud, qui redoutaient et le vote des femmes noires, et l'atteinte portée par cette modification à la Constitution à leur fédéralisme outrancier, résista beaucoup plus longtemps. Ce fut — nous touchons ici à l'histoire tout à fait contemporaine — de nouveau toute une période de démarches, de meetings, de manifestations diverses, dans laquelle se déploya le génie tactique de Mrs. Catt. Enfin, le 5 juin 1919, par 41 voix de majorité, l'amendement fédéral était voté par le Sénat.

Etait-ce fini? Que non pas. Car, si la Constitution américaine ne prévoit pas comme ratification dernière d'un vote du Congrès une votation populaire, comme ce serait le cas chez nous, elle exige en revanche ce qui est peut-être seulement un peu moins difficile à obtenir : la ratification par les Législatures des trois quarts des Etats, soit 36 sur 48. Et une nouvelle campagne de commencer, de plus en plus passionnée, à mesure qu'elle s'approchait de l'issue dernière, à mesure aussi que s'enchevêtrait la question du suffrage dans la politique des partis, l'opposition entêtée et aveugle au président Wilson et à la Société des Nations. Cela dura quatorze mois. On vit peu à peu s'allonger la liste des Etats ratificateurs, triomphalement ouverte par un vote unanime ou rendu à des majorités écrasantes des Législatures de l'Illinois, du Wisconsin et du Michigan, convoquées immédiatement le 10 juin, cinq jours après le vote du Sénat. Puis, il y eut des défaites, de la mauvaise volonté de certains gouverneurs d'Etat qui se refusaient à convoquer leur Législature en temps voulu. Mais la liste s'allongeait toujours. Et le 22 mars dernier, le 35^e Etat à ratifier, le Washington, s'y inscrivait par un vote unanime des deux Chambres.

La situation devenait palpitante. Qui serait le 36^e? Les paris étaient ouverts. Plusieurs convocations de Législatures s'ébauchaient à l'horizon, mais le temps pressait de plus en plus en raison des élections présidentielles de novembre 1920, auxquelles les adversaires du suffrage voulaient empêcher les femmes de participer. D'autres motifs intervenaient, comme l'adhésion à la Société des Nations, dont on savait les femmes partisans dans leur grande majorité, et dont les ennemis acharnés d'outre-Atlantique tenaient essentiellement à saboter l'influence directe. Mrs. Catt en juin, à Genève, avait pourtant plein espoir, mais pensait que le fameux 36^e serait la Caroline du Nord. Ce fut le Tennessee.

Et jusqu'au dernier moment, tout fut mis en œuvre pour empêcher la satisfaction définitive. Des manœuvres dont Mrs. Ida Husted Harper — une de celles encore dont le nom doit être salué ici comme celui d'un des auteurs de la victoire — donne le détail dans le dernier numéro de *Jus Suffragii*, intervinrent de la part de la Ligue antisuffragiste, qui tâcha de faire

proclamer l'illégalité de certaines ratifications par la Cour suprême, mélangeant cette dernière ratification à des questions de partis, aux luttes passionnées qui s'ébauchent déjà en vue de l'élection présidentielle. Jusqu'au dernier moment, on fut dans l'anxiété. Enfin, un cablogramme de Washington, en date du 27 août, apporta la certitude, non seulement du vote de la Législature du Tennessee, mais de l'enregistrement par le Secrétaire d'Etat des 36 ratifications. L'amendement Susan Anthony est maintenant inscrit dans la Constitution fédérale.

Il fallait cet exposé, dont nos lecteurs excuseront la longueur, pour faire comprendre et apprécier ce que représente la victoire américaine. C'est, dans l'avenir, le vote de 26 millions de femmes pesant de leur influence directe sur la politique intérieure et extérieure d'une très grande, jeune et robuste nation, qui, plus sans doute que le Vieux Monde, a la carrière ouverte devant elle. Société des Nations, questions religieuses, prohibition... partisans et adversaires se préoccupent déjà du coup de barre que vont donner ces éléments nouveaux dans un sens certain. C'est, dans le passé, l'aboutissement des efforts de femmes de valeur et de conscience, qui ont compris quel pouvoir pour le bien social et moral mettraient en leurs mains le bulletin de vote, et qui surtout n'ont jamais transigé avec le principe de justice, parce que la justice était avant tout l'essence de leur revendication.

Et pour nous, qui savons ce qu'elles furent, le passé est la garantie de l'avenir. J. GUEYBAUD.

BIBLIOGRAPHIE FÉMINISTE DE LANGUE FRANÇAISE¹

suite et fin

II. — Egalité économique

N.-B. — Il est bien entendu que nous laissons ici de côté toute une série d'ouvrages dont plusieurs sont déjà classiques sur la vaste question du travail, des salaires, de la protection ouvrière, etc. dont l'énumération nous conduirait beaucoup trop loin. Nous n'indiquerons sous cette rubrique que les ouvrages spécialement consacrés à l'égalité économique de l'homme et de la femme, soit a) le libre accès aux professions, b) le droit au travail, c) l'égalité de salaire pour l'égalité de travail.

a) *Professions* (libre accès, préparation, etc.).

Jeanne CHAUVIN : *Etude historique sur les professions accessibles aux femmes*. 1 volume de documentation. Paris 1892.

Femme garde-malade. — HAMILTON, directrice de l'Ecole d'Infirmières de Bordeaux : *Histoire des gardes-malades* (1901). 1 volume complet et bien renseigné.

Sarah TOOLEY : *Florence Nightingale*. 1 volume traduit de l'anglais.

A. ZOLLIKOFER : *Enquête faite par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses sur les conditions de travail des gardes-malades en Suisse*. 1 brochure.

Femme médecin. — Aucun ouvrage d'ensemble en français encore, aussi indiquons-nous deux ouvrages anglais : BENNETT : *English Medical Women*, et Elizabeth BLACKWELL : *Pioneer Work*

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 25 août. — Pour répondre aux questions qui nous ont été posées, nous informons toutes les personnes qui désirent profiter de la bibliothèque du Secrétariat genevois des Intérêts féminins (22, rue Etienne-Dunant, Genève), où se trouvent la plus grande partie des ouvrages indiqués dans cette bibliographie, que le Secrétariat pratique le prêt à domicile dans toute la Suisse. Tarif : 0.05 par volume et par jour, port à la charge du destinataire.